

REGLEMENT GENERAL 2010/2011

PRENATIONAL MASCULIN
EXCELLENCE MASCULIN
HONNEUR MASCULIN
PRENATIONAL FEMININ
EXCELLENCE FEMININ
MOINS DE 19 ANS MASCULIN
MOINS DE 17 ANS FÉMININ
MOINS DE 17 ANS MASCULIN
MOINS DE 15 ANS MASCULIN
MOINS DE 15 ANS FÉMININ
MOINS DE 14 MASCULIN
MOINS DE 14 FÉMININ

ARTICLE 1 : RECOMPENSES

Chaque compétition est dotée d'un fanion ou d'une coupe.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à une compétition régionale, les clubs devront :

- * . Etre affiliés à la F.F.H.B.
- * . S'engager à respecter les statuts et règlements intérieurs de la Fédération et de la Ligue Dauphiné-Savoie ainsi que le règlement particulier de ces compétitions.
- * Être en conformité avec le règlement de la CMCD

La date de clôture des engagements est fixée par la commission sportive pour les adultes et pour les jeunes. Dans le cas où un club déclarerait forfait après parution des calendriers, il sera automatiquement remplacé jusqu'au 20 AOUT selon l'ordre fixé par la commission sportive. Passée cette date, cette disparition sera considérée comme un forfait général (voir statuts fédéraux).

ARTICLE 3 : REGLEMENT FINANCIER

Le règlement financier se décompose comme indiqué dans le tableau financier joint au rapport des commissions AG 2010.

ARTICLE 4 : QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

- * Tout joueur ou joueuse d'une catégorie, quelle qu'elle soit, peut participer à plusieurs épreuves officielles (fédérale, régionale, départementale) dans les 36 heures mais sans changer de championnat. Dans les catégories « adultes », tout joueur ayant pratiqué N/2 dans une ou plusieurs équipes de niveau supérieur ne peut plus jouer dans une division de niveau inférieur à celle-ci.

EX : Championnat POULE DE 12 : si un joueur participe à 11 rencontres, il ne peut plus jouer au niveau inférieur.

- * Les clubs doivent satisfaire aux différentes obligations de la CMCD.
- * La possibilité d'utiliser 5 licences B (mutation) n'est autorisée qu'au niveau national +15 féminin et +16 masculin. Dans les championnats départementaux et régionaux la règle des 3 licences particulières demeure : soit (3B) ; soit (2B + 1E) ; soit (2E +1B).

ARTICLE 5 : FORMULE DE L'EPREUVE

Elle est propre à chaque compétition et ainsi définie par le règlement particulier de chaque épreuve.

ARTICLE 6 : MONTEES ET DESCENTES

La formule des montées et descentes vous est adressée en annexe.

Repêchage ou accession supplémentaire : les clubs devront faire parvenir une demande à la ligue avant le 15 MAI.

Les clubs sanctionnés au cours de la saison d'un match perdu par forfait ne seront pas repêchables. (AG 2005)

Un club ne pourra pas être repêché deux années consécutives.

ARTICLE 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1. CONCLUSION

Chaque club recevant est tenu de saisir ses conclusions dans le logiciel gest'hand 45 jours au moins avant le déroulement de la rencontre (il vous est possible de modifier une conclusion jusqu'à J - 45). A J - 45 jours, le club visiteur et la ligue reçoivent automatiquement la conclusion de match par mail. Plus d'envoi papier.

Sans nouvelles du club 45 jours avant le match, une amende est infligée au club fautif.

Voir règlement fédéral

Pour toute demande de modification (gymnase, heure) dans la période des 45 jours qui précède le match, utiliser la procédure de report gest'hand.

2. HORAIRES

Pour les adultes les matchs peuvent se conclure le samedi de 18 h à 21 h et le dimanche de 11 H 00 à 16 H.00.

Pour les jeunes les matchs peuvent se conclure le samedi jusqu'à 19 H et le dimanche de 11 H 00 à 16 H 00.

Toutefois, un accord préalable peut se conclure entre les deux clubs intéressés. Il est donc possible de conclure des rencontres le vendredi soir ou en semaine.

DANS TOUS LES CAS IL FAUT QUE L'EQUIPE QUI SE DEPLACE AIT LA POSSIBILITE MATERIELLE DE SE DEPLACER JUSQU'AU LIEU DE COMPETITION ET QUE LE RETOUR NE SOIT PAS TROP TARDIF.

EN CAS DE DESACCORD, LA COMMISSION TRANCHERA.

La dernière journée, toutes les rencontres doivent se dérouler le samedi.

Chaque club, en fonction du nombre d'équipes adultes ou jeunes inscrites dans les championnats de ligue, à l'exception des moins de 14 ans, devra évoluer à domicile obligatoirement un certain nombre de fois le dimanche ; ces dimanches seront applicables à l'équipe choisie par le club.

Une équipe	3 dimanches dont 1 avant le 31 décembre
Deux équipes	6 dimanches dont 3 avant le 31 décembre
Trois équipes	9 dimanches dont 4 avant le 31 décembre
Quatre équipes	12 dimanches dont 6 avant le 31 décembre
Cinq équipes	15 dimanches dont 7 avant le 31 décembre
Six équipes	18 dimanches dont 9 avant le 31 décembre
Sept équipes	20 dimanches dont 10 avant le 31 décembre

Une pénalité financière de 100 euros par manquement sera appliquée.

3. DEPLACEMENTS

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes les dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre conformément à l'horaire fixé sur la conclusion de rencontre, quelles que soient les conditions de voyage.

Tous les remboursements officiels de déplacement seront effectués sur la même base que les péréquations : Voir tableau financier saison EN COURS.

4. LICENCES

Pour participer à une compétition, le joueur doit être licencié.

En cas d'absence de présentation de licence, le joueur peut évoluer avec présentation d'une pièce d'identité ; mentionner alors LNP (Licence Non Présentée) à la place du N° de licence sur la feuille de match. Ceci entraînera les sanctions financières prévues au règlement.

5. EQUIPEMENTS

Les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées dans gest'hand ; si les couleurs des clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit en changer. Sur terrain neutre, le club ayant effectué le plus court déplacement doit changer de couleur. Si les arbitres déclarent ne pas pouvoir officier en raison des couleurs de maillots le match sera à rejouer à la charge exclusive du ou des club (s) fautif (s).

Chaque joueur des équipes participant aux épreuves régionales doit avoir un numéro au dos (20 cm) et devant (10 cm) distinct de ses partenaires. Obligation de le mentionner sur la feuille de match.

Le capitaine de l'équipe doit porter sur son maillot un signe distinctif (brassard). En cas de disqualification ou d'expulsion, celui-ci doit désigner son remplaçant.

Chaque club doit fournir un ballon réglementaire. En cas d'absence ou de présentation de ballons non réglementaires par les deux clubs, le club visité sera déclaré battu par pénalité. Sur terrain neutre, le club ayant effectué le plus court déplacement sera déclaré battu par pénalité.

L'arbitre désigne le ballon de la rencontre.

6. FEUILLES DE MATCHES

Les feuilles de matches sont établies en trois exemplaires.

Au terme du match, l'arbitre, après les opérations prévues par le règlement du code d'arbitrage, remet l'original de la feuille de match au club recevant qui doit l'expédier, **IMPERATIVEMENT** le premier jour ouvrable suivant la rencontre (tampon de la poste faisant foi) à la ligue. Il devra l'affranchir au tarif rapide en fonction du poids. En cas de non-envoi dans le délai demandé, une amende est infligée au club responsable. (Voir tableau financier).

Un exemplaire de couleur (feuillet 2 et 3) est remis à chaque club qui doit pouvoir le fournir en cas de contestation.

En cas de match non joué, quelle qu'en soit la cause, le club présent doit faire parvenir une feuille de match stipulant la raison du non-déroulement du match.

Les feuilles de matches mal remplies seront pénalisées d'une amende par rubrique manquante (numéro de licence, date, signature, catégorie, n° classement salle.... (Voir tableau financier)

Lors de rencontres sur terrain neutre, des précisions particulières seront données avec la conclusion relative à la rencontre. Il en sera de même lors de tournois ou de finales de ligue.

Si, sous huitaine, après que le club ait été prévenu par la ligue, l'original de la feuille de match n'est pas arrivé au responsable de la ligue, ce club sera déclaré battu par pénalité et une amende lui sera infligée. (Voir tableau financier).

Feuille de match informatisée

Dès la saison 2010-2011, une expérimentation de feuille de match informatisée sera proposée aux clubs évoluant en pré-national féminin.

Dans cette situation, la feuille de match sera remplie par les équipes en présence selon des modalités définies dans un règlement particulier. Après les formalités habituelles, la feuille de match sera expédiée par le club recevant (par mel) au club visiteur, à la ligue et. Le résultat du match sera automatiquement enregistré sur Gest'hand (ce qui supprime l'obligation de le faire par ailleurs)

REMISES DE MATCHES - MATCH ARRETE

Les dates de report programmées au calendrier sont à prendre en compte comme des dates officielles de rencontres sportives. De ce fait, lorsque la ligue se trouve dans l'obligation de reporter une journée de championnat, les rencontres se dérouleront comme elles étaient prévues au calendrier et à la date imposée par la ligue. Cette date sera prioritaire et décalera à une autre date les reports ponctuels éventuellement prévus. Les clubs recevant enverront leur conclusion sans demander l'accord préalable des clubs visiteurs, tout en respectant les créneaux horaires prévus au règlement.

Les remises de matches seront limitées. Quelques dérogations pourront être accordées par la commission sportive. Quoi qu'il en soit, les matches non joués seront placés par la ligue en priorité dans les dates réservées aux reports.

PROCEDURE : le club doit saisir sa conclusion de match initiale ; il effectue ensuite une demande de report de match dans gest'hand ; après accord du club adverse et de la structure, une nouvelle conclusion est adressée par mail ; en cas de difficultés, consulter le manuel en ligne en page d'accueil dans gest'hand.

En cas de match arrêté pour cas de force majeure et hors cas de discipline, la commission pourra décider de faire rejouer la rencontre pour le temps restant à courir, avec le score au moment de l'arrêt, le jeu reprenant par un jet correspondant à la situation de jeu au moment de l'arrêt. Les frais du match seront à la charge du club fautif, ainsi que les frais de déplacements de l'équipe visiteuse.

Si une des 2 équipes ne veut pas rejouer la rencontre elle sera déclarée perdante sur le score de 0/20 pour les matches qui se jouent en 2X30' et 0/10 pour les autres matches mais marquera le point de la défaite.

7. HOMOLOGATION RENCONTRES

Application règlement F.F.H.B.

ARTICLE 8 : SALLES ET POLICE DES TERRAINS

1. Les compétitions régionales doivent obligatoirement se dérouler dans des salles classées ayant un tracé minimum de 38 x 18 m, comporter au moins une table pour le chronométrateur, une chaise et deux bancs, un panneau d'affichage avec un chronomètre mural. Les salles doivent être ouvertes au moins une heure avant la rencontre et posséder un téléphone pour les urgences.
2. Les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion de cette rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public. Ils doivent prévoir, à l'intention des officiels désignés par la ligue (délégués ou arbitres) un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin que ceux-ci puissent y mettre à l'abri leur voiture personnelle s'il y a lieu.

Dans le cas de manquement, les dirigeants responsables sont passibles d'une sanction : de même, la suspension des joueurs ou du terrain peut être prononcée.

Des peines sévères sont infligées aux joueurs et dirigeants dont la conduite a été un sujet d'incidents et de troubles à l'occasion de la rencontre et, notamment, pour toute attitude inconvenante vis-à-vis du corps arbitral, des officiels et du public.

En cas de match arrêté de la faute exclusive d'une équipe, la rencontre sera rejouée aux frais exclusifs de cette équipe (déplacement, arbitrage, délégué. SI les deux équipes SONT fautives, la rencontre sera rejouée aux frais des deux clubs (déplacement, arbitrage, délégué) EN UN LIEU DETERMINE PAR LA COMMISSION SPORTIVE.

3. La commission sportive peut s'assurer du bon déroulement des compétitions. A cette fin, elle a la possibilité de désigner, à son initiative ou à la demande, un délégué officiel. Cet officiel assume toutes les responsabilités et prend toute initiative pour assurer le bon déroulement de la rencontre concernée. Une place lui est réservée à la table des officiels, lui permettant d'être en relation avec les arbitres. Il rend

compte à la commission sportive. Ce rapport pourra être consulté au siège de la Ligue. Un club qui demande un délégué officiel en supporte les frais : indemnité de séjour et indemnité de déplacement : même taux kilométrique que l'arbitre (voir tableau financier).

Le service médical doit être assuré par le club organisateur.

ARTICLE 9 : FORFAITS - PENALITES

1. Tout club déclarant forfait général entre la date de clôture des engagements et le début du championnat perd ses droits d'engagement.
2. En cas d'un premier forfait isolé, le club fautif sera pénalisé. Voir règlement financier.
3. Dans toutes les catégories, trois forfaits aboutissent au forfait général ; six pénalités aboutissent à la mise hors championnat.
4. Lorsqu'une équipe arrive en retard mais que la rencontre a la possibilité matérielle de se dérouler (deux collectifs présents et créneau horaire suffisant), la rencontre doit avoir lieu et c'est la commission sportive qui décidera de la suite à donner après l'étude des rapports des différentes parties et de l'arbitre.
5. Une équipe qui ne se déplace pas au match retour, alors que son adversaire s'est déplacé à l'aller est redevable du montant des frais de déplacement de son adversaire (base péréquation).
Une équipe qui ne se déplace pas au match aller devra se déplacer au match retour.
6. Pénalité pour joueur non qualifié
Lorsque le même joueur participe à plusieurs journées de championnat sans être qualifié, le premier match est perdu par pénalité. Les matches suivants sont perdus par pénalité avec amende correspondant au premier forfait.
7. Multiparticipation :
Lorsqu'un joueur participe à plusieurs rencontres dans le même week end (hors LNH et statuts particuliers) : seule la première rencontre (chronologiquement parlant) sera homologuée. Toutes les autres seront déclarées perdues par pénalité.

ARTICLE 10 : PROPAGANDE

Les clubs organisateurs doivent employer tous les moyens de propagande à leur disposition : articles de presse, banderoles, affiches, etc. ...

Tous les clubs évoluant en championnat régional doivent obligatoirement rentrer leurs résultats dans gest'hand avant le dimanche à 19 heures. (voir toutefois l'article 6 concernant la feuille de match informatisée)

Des sanctions financières sont prévues dont le taux sera fixé par l'AG annuelle (voir tableau financier).

ARTICLE 11 : FRAUDE

En cas de fraude reconnue par la commission compétente : se reporter au barème fédéral des sanctions.

ARTICLE 12 : PEREQUATION

Il sera calculé une péréquation pour les déplacements de toutes les équipes évoluant en ligue KM aller (une par niveau de jeu) ; montant fixé pour la saison à : 1,5 € du KM.

ARTICLE 13 : DUREE DE LA SAISON

Une saison sportive ne se termine que par la tenue de l'Assemblée Générale. Jusqu'à cette date, les clubs doivent donner priorité aux rencontres officielles par rapport aux tournois et matches amicaux.

Toutes les dates comprises entre le début et la fin de la saison sont susceptibles d'être utilisées par la commission sportive comme dates de report.

ARTICLE 14 : NON RESPECT DE LA CMCD

Se reporter au règlement particulier de la CMCD

ARTICLE 15 : ACCESSION / RELEGATION

L'accession et la relégation des équipes de ligue sont dictées par un tableau proposé en début de saison. Elles sont tributaires du nombre de clubs relégués de N3M et N3F dans notre ligue.

Cas particuliers :

Lorsqu'une équipe classée 1^{ère} ne peut prétendre à l'accession, sa place pourra être proposée au second de sa poule. Pour la relégation, le comptage des équipes reléguées se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les équipes mises hors championnat par la commission sportive.)

ARTICLE 16 : RELATIONS ENTRE EQUIPES D'UN MÊME CLUB

16-1 : Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer dans des divisions régionales consécutives

16-2 : En cas de relégation d'une équipe, l'article 16-1 sera appliqué

16-3 : La possibilité d'accession d'une équipe est soumise à l'article 16-1

Des clubs pourront être repêchés sur dossier.

ARTICLE 17 : RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS

Respect des statuts et règlements F.F.H.B.

La commission étudiera tous les cas litigieux et particuliers

ARTICLE 18 : FAIR PLAY

Conformément aux vœux de la F.F.H.B., un protocole devra se dérouler AVANT et APRES le match : les joueurs des deux camps se serrent la main et saluent les arbitres.

ARTICLE 19 : REGLEMENT FINANCIER ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par la C.R.A. et indemnisés, dans toutes les catégories, par les clubs recevant avant le début de la rencontre suivant une grille de remboursement établie par la C.R.A. Une péréquation par poule sera établie par la ligue en fin de saison.

ARTICLE 20 : NON PREVUS

Tous les matches sont régis par le code d'arbitrage. Les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la ligue qui se réserve le droit, entre autre, d'apporter pour le cas de force majeure, des modifications aux calendriers établis.

Nota : Les dirigeants se reporteront, indépendamment du présent règlement, au règlement particulier de chaque épreuve régionale et aux statuts et règlements de la F.F.H.B.

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATION

Tous les joueurs nés en 1993 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les équipes réserves de national, évoluant en prénational qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille

de match plus de 4 joueurs nés en 88 (21 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2009 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le champion de prénational accède en N3 (voir toutefois article 15)

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive). (voir tableau)

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL FEMININ

1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Les joueuses nées en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les équipes réserves de national, évoluant en prénational qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 88 (21 ans) et avant. (*Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs*).

Sanction : Pas d'accession possible.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B. (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le champion de prénational accède automatiquement à la division N3. (voir toutefois article 15)

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 1993 et avant peuvent participer à cette compétition.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion. (voir toutefois article 15)

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE FEMININ

1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Les joueuses nées en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion. (voir toutefois article 15)

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT HONNEUR DE LIGUE MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

La date limite et le montant des engagements sont fixés par la commission sportive

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 1993 et avant peuvent participer à cette compétition.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2010 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion. (voir toutefois article 15)

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2010

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 19 ANS MASCULIN

ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes classées de la 2^{ème} à la 13^{ème} place du championnat - 18 ans ligue 2009/2010 et aux 4 champions de comité -18 ans, ainsi qu'à tout club qui en fait la demande en fonction des places disponibles.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matchs aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 3

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 17 ANS MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux 12 premières équipes du championnat - 16 ans ligue 2009/2010 et aux 4 champions de comité -16 ans.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat à 16 équipes réparties en 2 poules géographiques de 8

Organisation des finalités :

À l'issue de cette première phase :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 1 à 4.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 5 à 8.

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 9 à 12.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 13 à 16.

Dans chaque niveau, les équipes se rencontreront en match aller/retour ; les résultats de la 1^{ère} phase ne comptant pas.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 3

L'équipe qui termine première du niveau le plus haut est déclarée championne de ligue et accède au championnat de France -18 ans

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 17 ANS FÉMININ

1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes classées de la 2^{ème} place à la 13^{ème} place du championnat - 16 ans ligue 2009/2010 et aux 4 champions de comité.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat à 16 équipes réparties en 2 poules géographiques de 8

Organisation des finalités :

À l'issue de cette première phase :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 1 à 4.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 5 à 8.

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 9 à 12.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 13 à 16.

Dans chaque niveau, les équipes se rencontreront en match aller/retour ; les résultats de la 1^{ère} phase ne comptant pas.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueuses utilisent un ballon de taille 2

L'équipe qui termine première du niveau le plus haut est déclarée championne de ligue et accède au championnat de France -18 ans

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 15 ANS MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux 12 premières équipes du championnat - 14 ans ligue 2009/2010 et à 4 équipes issues des compétitions départementales. Chaque comité désigne une équipe en fonction de ses propres critères.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat à 16 équipes réparties en 2 poules géographiques de 8

Organisation des finalités :

À l'issue de cette première phase :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 1 à 4.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 5 à 8.

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 9 à 12.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 13 à 16.

Dans chaque niveau, les équipes se rencontreront en match aller/retour ; les résultats de la 1^{ère} phase ne comptant pas.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 2

L'équipe qui termine première du niveau le plus haut est déclarée championne de ligue.

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 15 ANS FÉMININ

1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux 12 premières équipes du championnat - 14 ans ligue 2009/2010 et à 4 équipes issues des compétitions départementales. Chaque comité désigne une équipe en fonction de ses propres critères.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

3/ FORMULE DE L'ÉPREUVE

Championnat à 16 équipes réparties en 2 poules géographiques de 8

Organisation des finalités :

À l'issue de cette première phase :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 1 à 4.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 5 à 8.

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 9 à 12.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 13 à 16.

Dans chaque niveau, les équipes se rencontreront en match aller/retour ; les résultats de la 1^{ère} phase ne comptant pas.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les joueurs utilisent un ballon de taille 1

L'équipe qui termine première du niveau le plus haut est déclarée championne de ligue.

FIN DE SAISON 2010/2011

En masculin et féminin :

Les 9 équipes du championnat -14 ans accèdent au championnat -15 de ligue

Le champion de chaque comité (26/07 ; 38 et 73/74) -14 ans accède au championnat -15 ans de ligue.

Les 9 premiers du championnat -15 ans (nombre pouvant être inférieur en fonction des descentes du championnat de France) accèdent au championnat -17 ligue.

Le champion de chaque comité (26/07 ; 38 et 73/74) -16 ans accède au championnat -17 ans de ligue.

Le champion -17 ans masculin et féminin accède au championnat de France -18 ans.

Si un club évoluant en championnat de France -18 ans est relégué, il pourra à sa demande évoluer en -17 ans de ligue la saison 2011/2012.

Le championnat -19 ans masculin sera ouvert aux équipes classées de la 2^{ème} à 10^{ème} place du championnat -17 de ligue et au champion de comité (26/07 ; 38 et 73/74) -18 ans ou -19 ans suivant le cas. En cas de désistement le repêchage se fera prioritairement dans la suite du classement -17 ans de ligue puis dans les championnats de chaque comité.

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 14 ANS MASCULIN ET FEMININ

PREMIERE PHASE DEPARTEMENTALE

Chaque comité organise son championnat selon ses propres critères. Il est néanmoins intéressant qu'il y ait une harmonisation entre les divers comités.

Chaque comité désigne les équipes garçons et filles qui participeront au championnat de ligue au plus tard le 12 décembre 2010.

3 équipes pour le comité de l'Isère

3 équipes pour le comité de Drôme/Ardèche

3 équipes au total pour les comités de Savoie et Haute Savoie

DEUXIEME PHASE RÉGIONALE

Les 9 équipes qualifiées se rencontrent en tournois à 3 équipes sur 8 dates

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

Les 9 équipes de ce championnat -14 ligue accèdent au championnat -15 de ligue pour la saison 2011/2012.

RÈGLES DE JEU

- ☞ Possibilité d'utiliser 14 joueurs.
- ☞ Les rencontres se déroulent en tiers temps de 10mn
- ☞ L'engagement s'effectue au centre du terrain
- ☞ Exclusion 1mn
- ☞ À chaque tiers-temps la marque repart à 0.
- ☞ Le score final est l'addition des scores des 3 tiers temps
- ☞ Temps 1 : 5 joueurs + 1 gardien. Défense homme à homme à hauteur du ballon.
- ☞ Temps 2 : 5 joueurs + 1 gardien. Défense de zone.
- ☞ Temps 3 : 6 joueurs +1 gardien avec libre choix de la forme de jeu ; pas de stricte et pas de changement attaque/défense.

.FINALITE

Possibilité d'une finalité avec la ligue du Lyonnais ou d'un challenge concernant les 4 premières équipes.

Version du mardi 08 juin 2010

LIGUE DAUPHINE/SAVOIE Championnats jeunes : -15F ; -15G ; -17F ; -17G SAISON 2010/2011

1^{ère} phase : 2 poules géographiques de 8 équipes

2^{ème} phase : poules de niveau 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 1 à 4
 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 5 à 8
 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 9 à 12
 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 13 à 16

Calendrier 2^{ème} phase -17G et -17F

19 et 20 mars	2 ^{ème} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/1 ^{er} B	4 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/3 ^{ème} B	6 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/5 ^{ème} B	8 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/7 ^{ème} B	
26 et 27 mars	1 ^{er} A/2 ^{ème} A	1 ^{er} B/2 ^{ème} B	3 ^{ème} A/4 ^{ème} A	3 ^{ème} B/4 ^{ème} B	5 ^{ème} A/6 ^{ème} A	5 ^{ème} B/6 ^{ème} B	7 ^{ème} A/8 ^{ème} A	7 ^{ème} B/8 ^{ème} B	
2 et 3 avril	1 ^{er} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/2 ^{ème} B	3 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/4 ^{ème} B	5 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/6 ^{ème} B	7 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/8 ^{ème} B	
16 et 17 avril	1 ^{er} A/2 ^{ème} B	1 ^{er} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/4 ^{ème} B	3 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/6 ^{ème} B	5 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/8 ^{ème} B	7 ^{ème} B/8 ^{ème} A	
14 et 15 mai	2 ^{ème} A/1 ^{er} A	2 ^{ème} B/1 ^{er} B	4 ^{ème} A/3 ^{ème} A	4 ^{ème} B/3 ^{ème} B	6 ^{ème} A/5 ^{ème} A	6 ^{ème} B/5 ^{ème} B	8 ^{ème} A/7 ^{ème} A	8 ^{ème} B/7 ^{ème} B	
21 et 22 mai	1 ^{er} A/1 ^{er} B	2 ^{ème} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/3 ^{ème} B	4 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/5 ^{ème} B	6 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/7 ^{ème} B	8 ^{ème} B/8 ^{ème} A	

Calendrier 2^{ème} phase -15G et -15F

19 et 20 mars	2 ^{ème} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/1 ^{er} B	4 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/3 ^{ème} B	6 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/5 ^{ème} B	8 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/7 ^{ème} B	
26 et 27 mars	1 ^{er} A/2 ^{ème} A	1 ^{er} B/2 ^{ème} B	3 ^{ème} A/4 ^{ème} A	3 ^{ème} B/4 ^{ème} B	5 ^{ème} A/6 ^{ème} A	5 ^{ème} B/6 ^{ème} B	7 ^{ème} A/8 ^{ème} A	7 ^{ème} B/8 ^{ème} B	
2 et 3 avril	1 ^{er} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/2 ^{ème} B	3 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/4 ^{ème} B	5 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/6 ^{ème} B	7 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/8 ^{ème} B	
Samedi 9 avril	1 ^{er} A/2 ^{ème} B	1 ^{er} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/4 ^{ème} B	3 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/6 ^{ème} B	5 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/8 ^{ème} B	7 ^{ème} B/8 ^{ème} A	
Samedi 7 mai	2 ^{ème} A/1 ^{er} A	2 ^{ème} B/1 ^{er} B	4 ^{ème} A/3 ^{ème} A	4 ^{ème} B/3 ^{ème} B	6 ^{ème} A/5 ^{ème} A	6 ^{ème} B/5 ^{ème} B	8 ^{ème} A/7 ^{ème} A	8 ^{ème} B/7 ^{ème} B	
21 et 22 mai	1 ^{er} A/1 ^{er} B	2 ^{ème} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/3 ^{ème} B	4 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/5 ^{ème} B	6 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/7 ^{ème} B	8 ^{ème} B/8 ^{ème} A	

FIN DE SAISON 2010 / 2011 MASCULINS

<p>NATIONALE 3</p>	
<p>PRENATIONALE</p>	
<p>EXCELLENCE</p>	
<p>HONNEUR</p>	
<p>DEPARTEMENTAL</p>	

FIN DE SAISON 2010 / 2011 FEMININES

NATIONALE 3	
--------------------	--

PRENATIONALE	
---------------------	--

EXCELLENCE	
-------------------	--

DEPARTEMENTAL	
----------------------	--